SNAM. INFOS

Nous étions au congrès de la CGT…

Le maire RN de Vauvert censure son festival de jazz

Retour sur la mobilisation des enseignant·es du 22 mai

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DU **SNAM-CGT**
ARTISTES MUSICIEN·NES, ENSEIGNANT·ES ET INTERPRÈTES

N°98
juin 2026

SOMMAIRE

p.9

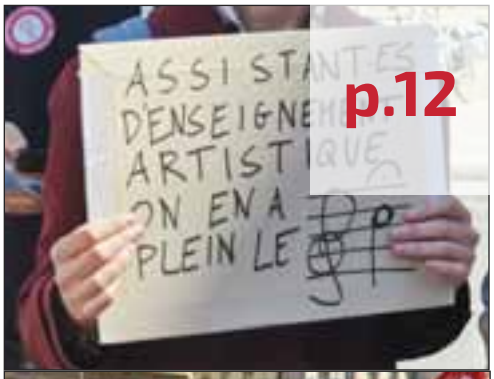

p.12

p. 4 > Elections SPEDIDAM

p. 6 > Brèves

p. 9 > Le Snam au congrès de la CGT

p. 10> Quand le RN censure le jazz

p. 12> Les enseignant.es artistiques mobilisé.es !

p. 13> Tout savoir (ou presque) sur les examens pro, épisode 2/2 : l'avancement de grade

p. 14> Grilles indiciaires de la fonction publique territoriale

p. 16> Publicité Audiens

SNAM INFOS . N° 98

Bulletin trimestriel du SNAM

Juin 2026

Correspondance :
SNAM 14-16 rue des Lilas 75019 Paris
En France : Tél. 01 42 02 30 80
International : Tél. + 33 1 42 02 30 80
e-mail : contact@snam-cgt.org
site : http://www.snam-cgt.org

Tarifs et abonnement
Prix du numéro : 4 € (port en sus : tarif "lettre")
Abonnement : 15 € (4 numéros)

Directrice de la publication : Sophie Bollich
Rédacteur en chef : Philippe Gautier
Maquette : Kiproko
Mise en page : Nadine Hourlier

Photogravure, impression
P.R.O.F. 1 passage des Acacias 77176 Savigny-le-Temple

Routage : R.P.N.

Commission paritaire : 0130 S 06341

Dépôt légal : 2ème trimestre 2026

ISSN : 1260-1691

UNION NATIONALE DES SYNDICATS D'ARTISTES MUSICIEN·NES, ENSEIGNANT·ES ET INTERPRÈTES, DE FRANCE

Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musicien·nes, Enseignant·es et interprètes, de France - CGT (SNAM)
adhérente à la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC/CGT)
et à la Fédération Internationale des Musiciens (FIM)

Ont participé à ce numéro :

Sophie Bollich
Marie Cuvelier
Philippe Gautier
Laurence Giraudet
Timo Metzemakers

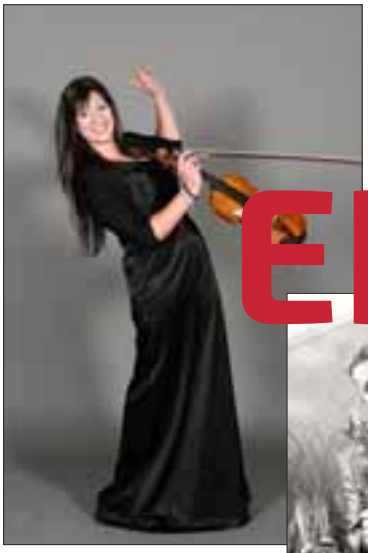

EDITO

Sophie Bollich
présidente

Philippe Gautier
secrétaire général

Une extrême droite qui montre immédiatement son vrai visage

La page des élections municipale est à peine tournée que déjà nous voyons les conséquences de l'accession aux responsabilités de majorités d'extrême-droite. Comme vous le lirez dans ce numéro avec l'exemple du festival de jazz de Vauvert de nombreuses programmations sont attaquées pour leur contenu politique comme, à Castres, une pièce de théâtre traitant de la question des migrants ou pour le coût que cela représente. Mais le RN ne s'attaque pas qu'à la culture, il veut aussi affaiblir le mouvement syndical, par exemple en expulsant la CGT de la Bourse du Travail à Carcassonne. Quelques exemples parmi tant d'autres.

S'il arrivait au pouvoir au niveau national le secteur culturel ferait partie des premières cibles. Cela concernerait les contenus puisque le RN censure ce qui lui déplaît. Cela concernerait aussi les financements puisque l'extrême-droite, parfois rejointe par la droite, demande la suppression du Centre National de la Musique (CNM) ou celles du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC).

Faut-il rappeler aussi tout le mal que pense le parti de Marine Le Pen du régime spécifique des intermittents du spectacle ? Comme de toutes les dépenses publiques liées à la culture, nous savons à quoi nous en tenir.

La bataille politique qui s'annonce à l'occasion de la campagne électorale qui va débuter dès la rentrée sera aussi une bataille culturelle.

Elections SPEDIDAM : votez pou devant la profession

Il vous reste quelques jours pour voter aux élections au Conseil d'Administration de la Spedidam. Durant des décennies François Nowak et un petit nombre d'artistes qui le suivait ont dirigé la société dans des conditions que la Cour des Comptes a critiqué à de nombreuses reprises. Depuis 2 ans une nouvelle génération est arrivée aux responsabilités et fait bouger notre société. Certaines choses se voient : travail en commun avec d'autres organisations d'artistes sur l'IA, nouveau site internet... D'autres moins comme le nouveau système d'information pour les répartitions. Votez pour eux et faites voter pour eux !

Vous avez reçu les informations pour voter par courriel le 1er juin. Nous appelons à soutenir toutes les résolutions mises aux voix à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Si vous n'avez rien reçu c'est peut-être que vous n'êtes pas encore adhérent.e de la Spedidam. Faites-le vite pour pouvoir voter l'an prochain.

Frédéric Renaudin, pianiste, multi-instrumentiste, compositeur

Musicien intermittent du spectacle depuis 1996, il évolue dans des univers variés, du music-hall au jazz traditionnel, de la soul à la variété française.

Il participe à de nombreuses tournées et enregistrements aux côtés d'artistes tels que Sting, Zucchero, Julien Clerc, Florent Pagny, Nolwenn Leroy, Étienne Daho, Grégory Lemarchal, Chimène Badi, Julie Zenatti ou encore Michel Sardou. Membre pendant plus de dix ans de l'orchestre des Victoires de la Musique.

Guy Arbion, tromboniste basse, tubiste

Débuts dans le jazz, en 1975, au sein des Four Bones de François Guin, avec quelques enregistrements, dont un avec Cat Anderson. Puis viendront les contributions aux Big Bands, avec Claude Cagnasso et Yvan Jullien, Gérard Badini Swing machine, Michel Legrand, Eddie Louiss, Jean Loup Longnon, Sylvain Krief, ONJ 1986, Paris Jazz Big Band, Quincy Jones, Ray Charles, Laurent Mignard Duke Orchestra, Ron Mezza HD Big band, Didier Goret «ze big band».

Parallèlement, membre des formations de Musique Contemporaine comme l'Ensemble Intercontemporain sous la direction de Pierre Boulez et Peter Oetvös, ainsi que l'Ensemble 2E2M de Paul Mefano.

Musique Classique : l'Orchestre Philharmonique de Radio France, l'Opéra de Paris, l'Ensemble Orchestral de Paris, l'Orchestre de Paris, de Luxembourg, de Lyon…

Vie professionnelle dans l'accompagnement d'artistes : Shirley Bassey, Ray Charles, Dee Dee Bridgewater, Henri Salvador, Eddy Mitchell, Claude Nougaro, Johnny Hallyday, Thierry Le Luron, Sacha Distel…

Engagé syndicalement, j'ai toujours à cœur de défendre les intérêts des Artistes, notamment au sein de la Spedidam avec le travail entrepris avec la nouvelle gouvernance depuis 2024.

Martine Degioanni, harpiste, tromboniste

Évoluant au sein de différentes formations de musique classique, jazz, salsa, reggae, rock, avec lesquelles elle participe à des enregistrements, je me produis régulièrement dans les salles de spectacles, clubs de jazz et participe à de nombreux festivals.

Élue depuis 2023 au sein de son CA, sa motivation et son engagement pour une SPEDIDAM moderne, efficace, transparente et au service des artistes interprètes, sont toujours aussi déterminés.

Ellinoa aka Camille Durand, compositrice, vocaliste et directrice d'ensemble

Compositrice, vocaliste et directrice d'ensemble, Ellinoa est à la fois une leader affirmée et une sidewoman de luxe. À l'aise dans les contextes les plus divers, elle navigue entre jazz de création, musique orchestrale et pop-folk expérimentale. Lauréate de nombreuses distinctions (notamment Génération SPEDIDAM 2018-2022), elle aime raconter des histoires grâce à toutes sortes d'outils, allant de la composition musicale à l'écriture de textes en passant, pour sa

r les candidat·es qui s'engagent

précédente création, par la conception d'un jeu vidéo. Dans cette constellation, un fil rouge : jouer sur la frontière entre le connu et l'inconnu, pour permettre une expérience sensible nouvelle et inattendue.

Régis Guillot, batteur

Il découvre la musique dès l'âge de 6 ans dans la batterie-fanfare de mon village, où il fait ses premiers pas au tambour. À 17 ans, il développe une véritable passion pour la batterie et rejoint rapidement différents groupes et orchestres de bals de la région lyonnaise.

Après avoir étudié la batterie à l'Institut Percussive Modern, il intègre la Musique Militaire de Lyon en tant que premier tambour, puis poursuit sa formation musicale au CMCN-MAI de Nancy dans le domaine des musiques actuelles.

Musicien curieux et passionné, il construit au fil des années un parcours vivant fait de rencontres et de projets artistiques (rock, pop, rap, musiques urbaines) entre scène, studio, composition, enseignement et écriture.

Hélène Lequeux-Duchesne, violoniste

Violoniste, Hélène Lequeux a obtenu les 1ers prix de violon et de musique de chambre au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris (CNSMP) suivis d'un master of music à l'Eastman School of Music de Rochester New York.

En janvier 1995 Hélène Lequeux intègre l'Orchestre de Chambre de Paris et y exerce comme violoniste jusqu'à sa retraite en janvier 2024.

En juin 2023 elle est élue au Conseil d'Administration de la Spedidam et est actuellement Vice-Présidente de cette société.

© *Christophe Lebedinsky*

Tullia Morand, saxophoniste, compositrice, arrangeuse et cheffe d'orchestre

Dès le milieu des années 2000, elle intègre plusieurs big bands, notamment ceux de François Laudet, Ron Meza, Jean Claudric, Samy Goz, Cumbia Ya! et Mambo Legacy. Depuis 2010, elle signe des compositions et arrangements pour le cinéma et différents ensembles, collaborant notamment sur les films Sound of Noise et Le Temps de l'Aventure.

Parallèlement, Tullia Morand accompagne de grandes figures de la chanson française et internationale telles que Charles Aznavour, Louis Chedid, Bénabar, Vincent Delerm, Maxime Le Forestier, Enrico Macias, Demis Roussos, Mireille Mathieu, Juliette Noureddine et François Morel.

En 2017, elle fonde le Tullia Morand Orchestra, son propre big band, avec lequel elle développe des créations originales mêlant jazz, influences afro-cubaines et spectacle vivant. Son album Magic Hands, paru chez Clapson Records en 2019, affirme son univers de compositrice et d'arrangeuse. Son travail s'étend également à des collaborations scéniques avec le claquettiste Fabien Ruiz et la chanteuse Anne Ducros.

© *Maria Mosconi*

Hélène Mourot, hautboïste

Née à Nancy dans une famille de mélomanes et musiciens amateurs, Hélène Mourot débute son parcours musical dans sa ville natale et étudie ensuite au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, où elle obtient son diplôme en 2002. Elle devient hautbois solo de l'orchestre de l'opéra de Tours, puis professeur à l'Ecole Nationale de Musique de Nevers (2002) et au Conservatoire National de Région de Saint-Etienne (2005).

Elle construit peu à peu une vie de musicienne indépendante, travaillant avec de nombreux ensembles français et internationaux. Elle rejoint l'orchestre Les Siècles dont elle est le hautbois solo depuis 2013.

Sa vie musicale actuelle la fait ainsi passer du répertoire baroque à la musique contemporaine, en passant par l'interprétation et l'enregistrement de la musique romantique sur instruments d'époque. Toujours férue d'enseignement, elle enseigne les hautbois historiques au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris depuis la rentrée 2024.

Engagée dans la défense des droits des artistes-interprètes, elle est élue au conseil d'administration de la SPEDIDAM en 2023 et en devient présidente en 2025.

Brèves

✓ Nos camarades américains saisissent la justice contre Universal et Warner au sujet de l'IA

L'American Federation of Musicians (AFM), le syndicat des musicien.nes des Etats-Unis et du Canada, syndicat membre de la Fédération Internationale des Musiciens (FIM) comme le Snam, a saisi un tribunal fédéral de New-York reprochant à Universal Music Group (UMG) et Warner Music Group (WMG) de ne pas avoir respecté l'accord qu'il avait signé avec ces deux Majors. Les accords de licence conclus par ces deux entreprises et les plateformes d'IA musicale Suno (uniquement par Warner) et Udio doivent selon le syndicat aboutir à des reversements de droits aux artistes, ce que les deux entreprises contestent. L'annonce le mois dernier d'un autre accord conclu entre Universal et Spotify ne devrait faire qu'envenimer les choses.

Le catalogue français de ces deux entreprises est concerné par les mêmes accords dont la portée est mondiale. Le Snam pourrait être amené à des initiatives comparables si des négociations n'étaient pas engagées rapidement. Les musicien.nes ne peuvent voir leurs enregistrements utilisés par des entreprises d'IA sans l'avoir autorisé. Autorisation en contrepartie de laquelle une rémunération est nécessaire.

✓ Les aides du CNM ne peuvent pas aller à des lieux qui ne paient pas les artistes

Après avoir réalisé une enquête à laquelle 117 musiciens et musiciennes ont répondu, le Snam Ile-de-France a publié ses conclusions sur l'emploi dans les petits lieux et autres clubs en région parisienne. Le constat est accablant puisqu'on peut parler d'un véritable système généralisé : les lieux ne paient pas le coût du plateau artistique et font reposer la responsabilité sur les musiciens en les contraignant à présenter des factures ou des contrats de co-réalisation derrière lesquels les artistes ne sont ni payés ni déclarés aux montants minimums prévus par les conventions collectives.

Beaucoup de ces lieux, dont beaucoup ne vivent que parce qu'ils ont une programmation musicale, perçoivent des aides de la ville de Paris dans le cadre du programme porté par le Centre National de la Musique. Dans la suite de la publication de son enquête le Snam Ile-de-France vient de s'adresser au Président du CNM Jean-Baptiste Gourdin dans ces termes :

[...] Facialement, et notamment au moment de déposer les demandes d'aides au CNM, tout semble propre.
Les lieux présentent un bilan où ils ne sont l'employeur que d'une petite partie des concerts expliquant que le reste est en co-réalisation avec des structures employeuses. En vérité les artistes ne sont pas tous payés ou déclarés.
Le CNM se trouve donc dans la position où il finance avec l'enveloppe de la Ville de Paris des lieux commettant des délits de travail dissimulé. Cette situation ne peut donc plus durer, ni pour les artistes, ni pour l'établissement.
Nous demandons au CNM de pratiquer au moins durant quelque temps une politique de contrôle strict du respect des obligations sociales dans les lieux auxquels il a attribué des aides, c'est-à-dire exiger la totalité des justificatifs salariaux en regard des informations sur les formations musicales programmées. [...].

Affaire à suivre...

✓ La réforme du Fonpeps par le Ministère de la Culture vire au fiasco

Le 30 décembre dernier Rachida Dati, alors ministre de la Culture, signait un décret réformant le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Globalement, les critères d'accès en étaient durcis et le montant des aides était diminué. Nous avions immédiatement dénoncé la manœuvre qui contribue à la précarisation des équipes artistiques souvent déjà touchées par les baisses de financement des DRAC ou des collectivités territoriales.

Pour les musiciens et musiciennes, notamment de toutes les esthétiques regroupées sous le vocable «musiques actuelles» la mesure la plus douloureuse est sans doute celles sur les aides à l'emploi dans les petites salles. Mais, 6 mois après la sortie du décret, comme une sorte de scandale dans le scandale, le plus grave est que le site internet qui permet aux structures de déclarer leurs concerts et de percevoir les aides est toujours fermé. Aucune aide n'est donc versée à ce jour pour les concerts qui ont eu lieu depuis le début de l'année. Comme si les structures qui organisent des spectacles dans les tous petits lieux avaient la trésorerie pour supporter de tels retards. Nous savons tous ce que ça veut dire concrètement : des concerts qui s'annulent ou la pression pour jouer sans être payés et déclarés.

Et bien entendu le ministère de la Culture est dans l'impossibilité de nous dire à quelle date les demandes pour 2026 pourront être déposées.

Brèves

✓ Les orchestres et opéras seront-ils prochainement taxés pour nourrir les programmes du CNM ?

Le Ministère de la Culture vient d'entamer une concertation sur l'opportunité de soumettre le secteur de la musique classique à la taxe sur les spectacles perçue par le Centre National de la Musique (CNM). Depuis plus de 30 ans s'applique une taxe de 3,5% sur la billetterie des spectacles de musiques actuelles, d'humour et de variété mais le secteur du classique en a toujours été dispensé.

Dans cette concertation nous disons à quel point les structures de la musique classique sont déjà en difficulté et qu'une taxe sur la billetterie serait difficilement supportable par les collectivités territoriales qui financent le secteur plus encore que l'Etat. Celui-ci peut cependant comprendre l'argument pour des établissements comme l'opéra de Paris ou la Philharmonie dont la situation financière est déjà difficile.

✓ Le groupe macroniste et Gabriel Attal font barrage à l'Assemblée Nationale contre la loi sur l'Intelligence Artificielle

Le Sénat a adopté à l'unanimité le 8 avril la proposition de loi sur la présomption d'utilisation des contenus culturels par les fournisseurs d'IA. Ce texte qui a pour but de protéger le travail des artistes qui est pillé par les entreprises de l'IA qui ne versent en contrepartie aucune rémunération. Il devait venir en débat à l'Assemblée Nationale pour, imaginait-on, être adopté définitivement. C'était compter sans l'obstruction de Gabriel Attal et du groupe macroniste qui ont déposé des amendements par dizaines pour faire obstruction à l'arrivée du texte en débat.
Rouler pour les artistes ou rouler pour les entreprises d'IA, c'est un choix.

Rencontrez les militant.es du Snam-CGT lors du festival d'Avignon

Comme chaque année, si vous êtes à Avignon durant le festival, vous pourrez nous rencontrer si vous avez besoin ou simplement si vous avez envie, n'hésitez-pas ! Même s'il y a eu des progrès depuis quelques années, les conditions d'emploi dans le off restent souvent problématiques. On peut vous renseigner si besoin.

Pour nous contacter à Avignon du 3 au 12 juillet :

06 76 79 53 15 (de préférence par SMS)

Le Snam au congrès de la CGT

Le Congrès de la CGT qui se tient tous les 3 ans s'est réuni à Tours du 1er au 5 juin. Parmi les 1000 délégué.es représentant les 650 000 adhérent.es de l'organisation, une douzaine de membres de la CGT-Spectacle dont Antoine Galvani (Rhône-Alpes), Simon Froger (Bretagne) et Philippe Gautier (secrétaire général du Snam).

Le moins qu'on puisse dire c'est que notre profession et les luttes menées ont été mises à l'honneur puisque le Congrès s'est ouvert en accueillant un concert de Quatuor de musicien.nes issues de l'orchestre de Tours suivi d'une intervention de l'hautboïste, déléguée du Stam, Laura Perrine-Martin. Elle est revenue sur le mouvement mené dans cet orchestre à l'origine constitué d'intermittent.es pour obtenir la création de 32 postes en CDI, plusieurs années de revendications, de préavis de grève - et même parfois de grèves tout court - de manifestations, de plaidoyers auprès des élu.es et du public de l'orchestre. La direction de la CGT n'a pas voulu manquer l'occasion de mettre en avant l'action syndicale, la lutte contre la précarité et la défense du service public d'autant plus que l'exemple tourangeau montre que lorsque la Fédération des Services Publics et la Fédération du Spectacle savent s'entendre, l'action syndicale gagne en efficacité.

Plus tard dans le Congrès, Simon Froger (ci-contre) est intervenu dans le débat pour dire la nécessité de lutter contre le recours abusif au statut de micro-entrepreneur de la part des employeurs puisque cette tendance, bien présente dans notre profession, concerne en vérité tous les secteurs d'activité de nos jours.

Parmi les temps forts de la semaine, la séance avec les délégations étrangères lors de laquelle il fut question de la riposte syndicale qui s'est organisée face à l'ICE (la police de l'immigration créée par Trump) à Minéapolis en février dernier, ou de la lutte que les femmes iraniennes mènent contre le régime qui les oppresse depuis des décennies.

Le Congrès a adopté un document d'orientation qui fixe le cap pour les années à venir. Mais la question du syndicalisme lui-même a été abordée par le biais de l'annexion aux statuts de la CGT du *cadre commun de lutte contre les violences sexistes et sexuelles*, un document qui organise la manière dont sont protégées les victimes de violence à l'intérieur de la CGT.

Le Congrès a réélu la Commission Exécutive de la CGT qui comprend deux membres de notre Fédération. Sophie Binet a elle été élue Secrétaire Générale pour un second mandat.

Quand le RN censure le jazz...

À peine installée, la municipalité RN de Vauvert a choisi de s'en prendre à un festival de jazz implanté depuis plus de vingt ans sur le territoire.

En avril dernier, l'arrivée à Vauvert de la nouvelle municipalité RN a bouleversé le paysage culturel du territoire. L'association Jazz à Junas s'est vue contrainte par le nouveau maire d'annuler son festival à peine deux mois avant son lancement, quand bien même cette 23e édition était déjà bien engagée. Grâce au soutien de la région Occitanie et des communes environnantes, l'évènement a pu être déplacé à Vergèze, à une vingtaine de kilomètres de son site initial. Mais cette relocalisation forcée implique un risque financier important pour l'association, désormais privée de la subvention municipale dont elle bénéficiait jusque-là.

Parmi les justifications avancées par la municipalité, il est reproché à l'association de ne pas être domiciliée sur la commune même de Vauvert. Cet argument traduit une conception strictement localiste de l'action culturelle, proche des logiques de «préférence nationale» portées par l'extrême droite à l'échelle du pays. Cela témoigne surtout d'une profonde méconnaissance de l'impact des événements culturels sur un territoire. En effet, leur rayonnement dépasse largement les frontières administratives. Le festival travaillait ainsi avec de nombreux acteurs culturels du Gard et attirait un public venant non seulement de Vauvert mais aussi des communes voisines. «*Le festival était inscrit dans un projet plus global avec de l'EAC (éducation artistique et culturelle), une présence toute l'année, avec une réelle envie de travailler sur le terrain*» explique Antoine Bos, délégué général de l'Association Jazzé Croisé qui réunit 95 diffuseurs (festivals, clubs, scènes labellisées…) du milieu jazz.

Mais être un «enfant du pays» ne garantit pas un meilleur traitement de la part de la nouvelle municipalité. En témoigne l'annulation, encore une fois au dernier moment, de l'exposition du photographe Sylvain Brino, accusé par le maire d'être «un mélenchoniste» **1**, ce que l'intéressé dément tout affirmant se sentir de gauche. Commandée par la municipalité précédente, l'exposition entendait mettre en valeur la vie locale à travers notamment des portraits de ses habitant.e.s.

Difficile de trouver une cohérence dans ces différentes attaques, si ce n'est une forme d'opportunisme politique à peine masquée. Derrière ces décisions se dessine surtout la volonté de faire disparaître une certaine diversité culturelle au profit d'événements jugés plus «populaires» .

C'est dans cette logique que le festival de jazz s'est vu reprocher de programmer une musique prétendument «élitiste». Le jazz représente ici une cible facile et le RN mobilise un argument maintes fois ressassé. Il s'agit pourtant d'une musique profondément riche, traversée par une grande diversité de courants, des formes les plus accessibles aux expressions les plus radicales et expérimentales. Qualifier cette musique d'élitiste est un argument populiste aussi commode que trompeur. L'extrême droite fait ici ce qu'elle sait faire de mieux : se présenter comme porte-parole du «peuple» en menant une politique en réalité anti-sociale.

Antoine Bos appelle d'ailleurs à prendre avec précaution cette «dichotomie entre musiques populaires et musiques savantes», trop souvent invoquée à son goût : «*Aujourd'hui pour aller voir un concert dans notre réseau c'est 15 euros, quand des artistes étiquetés populaires comme Céline Dion vendent leurs places à près de 1000 euros. Laquelle de ces musiques est populaire si on regarde les choses par*

1 *Nicolas Meizonnet, Maire de Vauvert dans «La Gazette de Nîmes», 9 avril 2026*

ce prisme ?». Le secrétaire général d'AJC dément également l'idée selon laquelle ce serait «le jazz qui serait spécifiquement visé ici» : «il s'agit d'un mouvement plus global».

Cette annulation d'un festival de jazz par une mairie RN s'inscrit dans un contexte plus large de fascisation qui touche tout le pays, à moins d'un an des présidentielles où l'extrême droite n'a jamais été aussi proche du pouvoir. Dans ce contexte, les politiques culturelles deviennent de plus en plus un terrain de lutte idéologique pour l'extrême droite.

Face à des situations de ce type, qui pourraient se multiplier à l'avenir, il est plus que jamais nécessaire de construire des réseaux de solidarité et des espaces de résistance collective. Jazz à Vauvert a pu compter sur le soutien de l'association Jazzé Croisé (AJC). Le danger représenté par l'extrême droite s'impose de plus en plus comme un problème central pour le réseau : «la question s'est posée à AJC et commence à poindre chez plusieurs de nos adhérents. C'est une question qu'on a en tête mais je ne pense pas qu'on puisse l'aborder seuls. On essaye beaucoup d'en parler avec les autres réseaux ».

Le SNAM et plus largement la CGT entendent également prendre toute leur part dans ces dynamiques de soutien et de mobilisation.

Vous êtes musicien·ne
et souhaitez soutenir et participer à l'activité
du Snam-CGT ?
Flashez pour adhérer !

Les enseignant·es artistiques mobilisé·es !

Depuis mars 2026, les enseignant·es artistiques syndiqué·es au SNAM se mobilisent pour porter haut et fort deux revendications : **tou·tes en catégorie A dans la Fonction Publique Territoriale, et la suppression de la qualification d'animateur technicien dans le secteur associatif**.

Fin mars, des militants du SNAM de toute la France ont interpellé leurs député·es par courrier. D'une part, pour démontrer les mauvaises conditions d'emploi des enseignants artistiques et la précarité dans laquelle ils et elles sont majoritairement maintenu·es. D'autre part, pour exposer les revendications portées par le SNAM. Cette démarche porte ses fruits ! Une question écrite au gouvernement, concernant l'enseignement artistique et adressée au ministre de l'Action et des Comptes publics, a été publiée le 26 mai au journal officiel. D'autres suivront. Le gouvernement n'a pas d'autre choix que de répondre.

De plus, le 22 mai 2026, un joyeux rassemblement unitaire a eu lieu à Paris. Des enseignant·es artistiques des 4 coins de la France ont fait le déplacement pour chanter et crier leur colère légitime aux portes du Ministère de la Culture. Ce fut l'occasion de prises de paroles illustrant la non-considération systémique dont nous sommes victimes, tant dans la fonction publique territoriale, que dans le secteur associatif, et qui doit cesser au plus vite.

Continuons à nous battre ensemble pour conquérir de nouveaux droits !

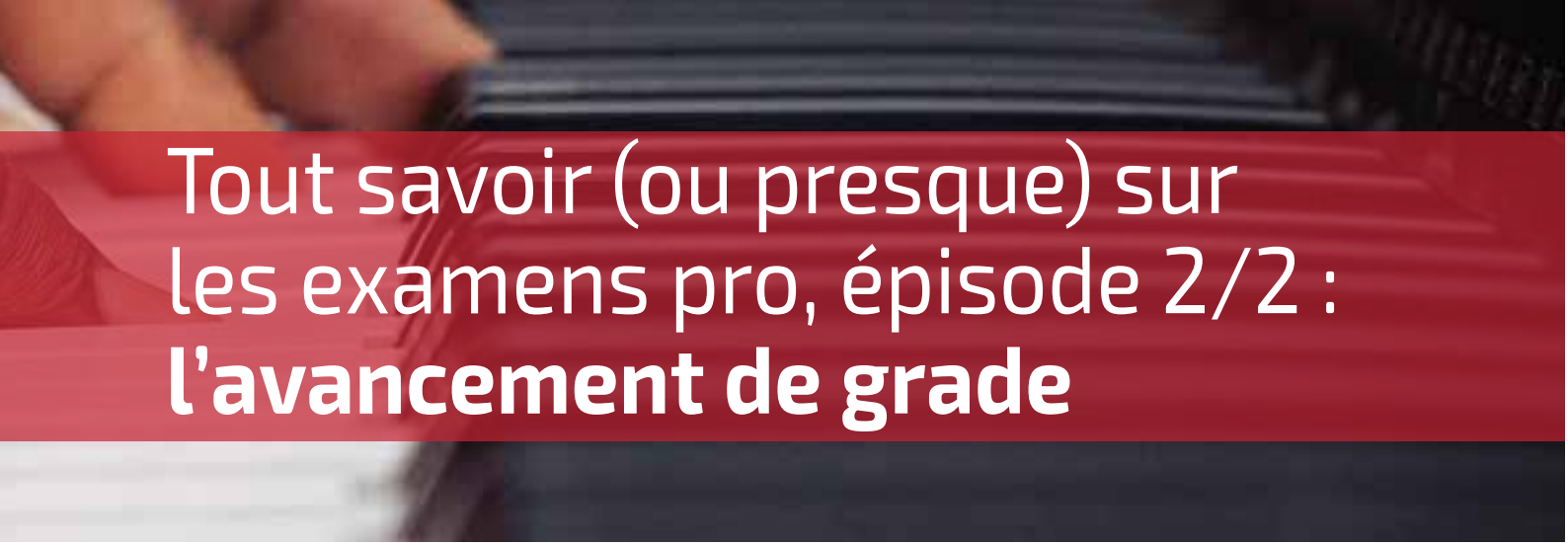

Tout savoir (ou presque) sur les examens pro, épisode 2/2 : **l'avancement de grade**

Nous indiquons «ou presque» car c'est un sujet très technique, dont nous traçons les grandes lignes ici. On y lira aussi l'importance d'avoir des représentant·es du personnel CGT au sein des instances de dialogue social comme le comité social territorial, lieu où on détermine par exemple les lignes directrices de gestion, qui ont un impact fort sur les carrières des agents publics, y compris des enseignant·es. Aussi, le 10 décembre prochain, jour des élections professionnelles : VOTEZ !

Pour changer de grade au sein d'un même cadre d'emplois et d'une même catégorie hiérarchique (par exemple, passer d'AEA principal 2ème classe à AEA principal 1ère classe ou de PEA de classe normale à PEA hors classe), les enseignant·es fonctionnaires présentent l'examen professionnel d'avancement de grade.

On rappelle les conditions d'accès :

- pour passer d'AEA à AEAP2 : avoir au moins atteint le 6ème échelon du grade d'AEA et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- pour passer d'AEAP2 à AEAP1 : justifier d'au moins un an dans le 6ème échelon du grade d'AEAP2 et d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau ;
- pour passer de PEA CN à PEA HC : avoir atteint le 6ème échelon du grade de PEA CN.

Bon à savoir :

✔ on peut présenter les épreuves de l'examen pro au plus tôt un an avant la date à laquelle on remplit les conditions rappelées à l'instant ;

✔ on doit être en activité (= toute situation à l'exception du congé parental, de la disponibilité et du détachement) au moment de la clôture des inscriptions ;

✔ à partir d'un temps de travail au moins égal à 50% d'un temps complet, et pour tout travail à temps partiel (attention, c'est différent du travail à temps non complet), l'ancienneté est comptabilisée comme étant à temps complet. Exemple : une AEA qui a travaillé 10h par semaine pendant 3 ans remplit les conditions d'ancienneté requises pour accéder à l'examen pro d'avancement de grade, alors qu'un AEA qui travaillait 5h par semaine pendant les 3 mêmes années a réuni seulement 1/4 de l'ancienneté requise.

Vous le savez peut-être, il existe une autre façon d'accéder à l'avancement de grade, sans passer par la case «examen pro» : c'est la voie du choix de l'autorité territoriale. Ce sujet fera sûrement l'objet d'un autre article de *l'Artiste Enseignant* et si vous avez besoin d'informations, on en trouve très facilement sur le site service-public.fr.

Vous avez réussi l'examen pro d'avancement de grade ? Félicitations ! Vous conserverez toute votre carrière le bénéfice de cette réussite à l'examen. Maintenant, il reste à être promu·e, car malheureusement, ça n'est pas de droit...

Les agents promouvables sont inscrit·es par ordre de mérite sur un tableau annuel d'avancement. Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu·es est égal au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement multiplié par un taux de promotion, fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial et/ou dans les lignes directrices de gestion de la collectivité.
C'est là qu'il est important d'avoir des représentant·es du personnel CGT, siégeant notamment en CST, et donc de voter pour elles et eux le 10 décembre 2026, lors des élections professionnelles.
Par exemple : si une collectivité a 10 agents promouvables et un taux de promotion de 20%, elle pourra promouvoir 2 agents, qui seront ceux/celles placé·es aux 2 premières places du tableau annuel d'avancement. Les agents promouvables mais non promu·es l'année de leur réussite peuvent solliciter leur inscription au tableau d'avancement suivant.

En conclusion, passez les examens professionnels, car au-delà du fait que c'est important d'avancer dans sa carrière pour gagner en reconnaissance et en rémunération, c'est devenu un acte militant·e ! On a besoin d'être visibles dans les concours, visibles dans les examens pro, pour cesser d'être marginalisé·es et bénéficier enfin de sessions de concours et d'examen pro régulières et rapprochées, avec un nombre de postes ouverts suffisant et des nominations à la clé.

Grilles indiciaires de la fonction p

Assistant territorial d'enseignement artistique - ATEA au 01/01/2024

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Traitement brut	Traitement annuel	HC *
1	389	373	1 an	1 836,20 €	22 034,40 €	21,19 €
2	395	374	1 an	1 841,12 €	22 093,44 €	21,24 €
3	397	375	1 an	1 846,04 €	22 152,48 €	21,30 €
4	401	376	1 an	1 850,97 €	22 211,64 €	21,36 €
5	415	377	2 ans	1 855,89 €	22 270,68 €	21,41 €
6	431	386	2 ans	1 900,19 €	22 802,28 €	21,93 €
7	452	401	2 ans	1 974,03 €	23 688,36 €	22,78 €
8	478	420	3 ans	2 067,57 €	24 810,84 €	23,86 €
9	500	436	3 ans	2 146,33 €	25 755,96 €	24,77 €
10	513	446	3 ans	2 195,56 €	26 346,72 €	25,33 €
11	538	462	3 ans	2 274,32 €	27 291,84 €	26,24 €
12	563	482	4 ans	2 372,78 €	28 473,36 €	27,38 €
13	597	508	–	2 500,77 €	30 009,24 €	28,86 €

H * : 20 - TBMG ** : 26 021,82 € - HSA *** : 900,76 € - HSA 1re heure **** : 1 080,91 € - HSE ***** : 31,28 €

Depuis le 1er juin 2026, le SMIC mensuel brut est à 1 867,02 euros et les premiers échelons d'AEA passent donc en dessous de ce montant.

Assistant territorial d'enseignement artistique - ATEA - 2ème classe au 01/01/2024

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Traitement brut	Traitement annuel	HC
1	401	376	1 an	1 850,97 €	22 211,64 €	21,36 €
2	415	377	1 an	1 855,89 €	22 270,68 €	21,41 €
3	429	384	2 ans	1 890,35 €	22 684,20 €	21,81 €
4	444	395	2 ans	1 944,50 €	23 334,00 €	22,44 €
5	458	406	2 ans	1 998,65 €	23 983,80 €	23,06 €
6	480	421	2 ans	2 072,49 €	24 869,88 €	23,91 €
7	506	441	3 ans	2 170,95 €	26 051,40 €	25,05 €
8	528	457	3 ans	2 249,71 €	26 996,52 €	25,96 €
9	542	466	3 ans	2 294,02 €	27 528,24 €	26,47 €
10	567	485	3 ans	2 387,55 €	28 650,60 €	27,55 €
11	599	509	4 ans	2 505,70 €	30 068,40 €	28,91 €
12	638	539	–	2 653,38 €	31 840,56 €	30,62 €

H * : 20 - TBMG ** : 27 026,10 € - HSA *** : 935,52 € - HSA 1re heure **** : 1 122,62 € - HSE ***** : 32,48 €

** H : heures hebdomadaires - ** TBMG : Traitement brut moyen du grade - *** HC : heure complémentaire - **** HSA : heure supplémentaire annuelle ***** HSE : heure supplémentaire effective*

publique territoriale

Assistant territorial d'enseignement artistique - ATEA - 1ère classe au 01/01/2024

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Traitement brut	Traitement annuel	HC
1	446	397	1 an	1 954,34 €	23 452,08 €	22,55 €
2	461	409	2 ans	2 013,42 €	24 161,04 €	22,23 €
3	484	424	2 ans	2 087,26 €	25 047,12 €	24,08 €
4	513	446	2 ans	2 195,56 €	26 346,72 €	25,33 €
5	547	470	2 ans	2 313,71 €	27 764,52 €	26,70 €
6	573	489	3 ans	2 407,24 €	28 886,88 €	27,78 €
7	604	513	3 ans	2 525,39 €	30 304,68 €	29,14 €
8	638	539	3 ans	2 653,38 €	31 840,56 €	30,62 €
9	660	556	3 ans	2 737,07 €	32 844,84 €	31,58 €
10	684	574	3 ans	2 825,68 €	33 908,16 €	32,60 €
11	707	592	–	2 914,29 €	34 971,48 €	33,63 €

H * : 20 - TBMG ** : 29 211,78 € - HSA *** : 1 011,18 € - HSA 1re heure **** : 1 213,42 € - HSE ***** : 35,11 €

Professeur territorial d'enseignement artistique - PEA - classe normale au 01/01/2024

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Traitement brut	Traitement annuel	HC
1	450	400	1 an 6 mois	1 969,11 €	23 629,32 €	28,40 €
2	488	427	2 ans 6 mois	2 102,03 €	25 224,36 €	30,32 €
3	519	451	3 ans	2 220,17 €	26 642,04 €	32,02 €
4	558	478	3 ans	2 353,09 €	28 237,08 €	33,94 €
5	608	516	3 ans	2 540,15 €	30 481,80 €	36,64 €
6	668	562	3 ans 6 mois	2 766,60 €	33 199,20 €	39,90 €
7	712	595	3 ans 6 mois	2 929,05 €	35 148,60 €	42,25 €
8	763	634	3 ans 6 mois	3 121,04 €	37 452,48 €	45,02 €
9	821	678	–	3 337,64 €	40 051,68 €	48,14 €

H * : 16 - TBMG ** : 31 840,50 € - HSA *** : 1 377,71 € - HSA 1re heure **** : 1 653,25 € - HSE ***** : 47,84 €

Professeur territorial d'enseignement artistique - PEA - hors classe au 01/01/2024

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Traitement brut	Traitement annuel	HC
1	620	525	2 ans 6 mois	2 584,46 €	31 013,52 €	37,28 €
2	712	595	2 ans 6 mois	2 929,05 €	35 148,60 €	42,25 €
3	757	629	2 ans 6 mois	3 096,43 €	37 157,16 €	44,66 €
4	815	673	2 ans 6 mois	3 313,03 €	39 756,36 €	47,78 €
5	876	720	3 ans	3 544,40 €	42 532,80 €	51,12 €
6	939	768	3 ans	3 780,70 €	45 368,40 €	54,53 €
7	995	811	3 ans	3 992,37 €	47 908,44€	57,58 €
8	1015	826		4 066,22 €	48 794,64 €	58,65 €

H * : 16 - TBMG ** : 39 904,08 € - HSA *** : 1 515,48 € - HSA 1re heure **** : 1 818,58 € - HSE ***** : 52,62 €

Pour la création. Pour celles et ceux qui la font.

Depuis plus de 20 ans, nous protégeons et accompagnons les entreprises, les organisations de la création et leurs talents, pour qu'ils puissent créer en toute liberté.

Audiens

POUR LA CRÉATION.
POUR CELLES ET CEUX QUI LA FONT

Santé - Prévoyance - Retraite - Actions sociales